

Projet de loi sur le crédit à la consommation

Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a présenté en Conseil des ministres du 22 avril 2009, un projet de loi portant réforme du crédit à la consommation.

Le projet de loi transpose la directive européenne sur le crédit à la consommation visant à créer un marché unique des crédits à la consommation et prévoit différentes mesures pour garantir une commercialisation responsable de ce type de produits et une meilleure prévention du surendettement. Il entend également améliorer la prise en compte de la situation des personnes qui connaissent des difficultés d'endettement.

Le texte permet : - une information renforcée du consommateur ; - un allongement du délai de rétraction de 7 à 14 jours ; - une extension des règles de protection des emprunteurs jusqu'à 75 000 € contre 24 500 € actuellement ; - un encadrement du crédit renouvelable avec l'obligation d'un amortissement minimum ; - un renforcement des obligations et responsabilités des prêteurs notamment en matière d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs avec consultation obligatoire du FICP (Fichier national de remboursement de crédits aux particuliers) ; - un raccourcissement des délais d'inscription au FICP pour les procédures de rétablissement personnel et les plans de redressement se déroulant sans incident ; - un droit d'accès des emprunteurs aux informations du FICP les concernant sans avoir à se déplacer aux guichets de la Banque de France ou de l'IEDOM ou de l'IEOM ; - une accélération du traitement des situations de surendettement les plus graves par la généralisation de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ; - un encadrement de la distribution de crédit sur les lieux de vente des cartes de fidélité afin de dissocier une utilisation associée à des avantages commerciaux de leur utilisation comme vecteur de crédit à la consommation. La loi entrera en vigueur en mai 2010.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Communiqué de la BCE

Le 7 mai 2009, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a abaissé de 25 points de base le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème à 1,00 % et de 50 points de base le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 %, avec effet au 13 mai 2009. Le taux d'intérêt de la facilité de dépôt reste inchangé à 0,25 %.

Prêts bancaires et assurance crédit aux entreprises ultramarines

Yves Jego, secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, a reçu le 16 avril 2009 des représentants des entreprises ultramarines et du monde économique ainsi que des représentants des principaux réseaux bancaires et des assureurs de crédit travaillant outre-mer, en présence de Ramon Fernandez, directeur général de la DGTPE (Direction générale du Trésor et de la Politique économique) et de Nicolas Jacquet, médiateur délégué du crédit aux entreprises.

Ramon Fernandez a observé que les encours de crédit avaient continué à progresser fin 2008 et que l'on ne constatait pas à ce jour de tarissement du crédit ou de l'assurance crédit. Il a souligné que les récents blocages dans les DOM avaient mis en difficulté un certain nombre d'entreprises, ce qui pouvait influencer sur l'analyse des risques par les banques et les assureurs de crédit. Il a rappelé que le Gouvernement avait mis en place des outils de garantie de crédit à court terme et un complément public à l'assurance crédit appelé CAP. Nicolas Jacquet a fait le point sur le dispositif de médiation du crédit géré localement par l'IEDOM et l'IEOM. Au 1^{er} avril 2009, 152 dossiers avaient été déposés dans les 4 DOM dont 98 ont été jugés recevables.

Patrick Besse, directeur de l'IEDOM et de l'IEOM a commenté la situation de la médiation du crédit dans les DOM.

Les représentants des entreprises ont évoqué des difficultés rencontrées pour financer leur activité à court terme et fait état d'un durcissement des conditions de crédit. Les représentants des banques ont affirmé leur volonté de travailler avec les entreprises pour améliorer le financement des entreprises ultramarines.

Yves Jego a invité les entreprises à recourir davantage à ce dispositif de facilitation.

Des numéros verts ont été mis en place en lien avec les chambres de commerce et d'industrie.

Etats généraux de l'outre-mer

Le gouvernement a officiellement lancé les Etats généraux de l'outre-mer le 22 avril 2009. Ils se dérouleront dans toutes les collectivités d'outre-mer et pas seulement dans les DOM où les travaux ont commencé en l'absence des trois collectifs antillais et réunionnais. Le calendrier initial a été assoupli afin de donner du temps à la réflexion à laquelle sont associés l'IEDOM et l'IEOM. Les ateliers locaux seront organisés jusqu'à la fin du mois de juillet. La synthèse nationale des débats et des principales idées ayant émergé des discussions dans les différentes places comme à Paris aura lieu en septembre. Le premier conseil interministériel de l'outre-mer se réunira fin octobre afin d'arrêter une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux et de déterminer les modalités de leur mise en œuvre.

Projet de loi pour le développement économique des outre-mer

L'Assemblée nationale a adopté le 9 avril 2009 le projet de loi pour le développement économique des outre-mer. Un amendement stipule que la ligne budgétaire unique reste le socle du financement du logement social dans les DOM et dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. La commission mixte paritaire (Sénat/Assemblée nationale) s'est tenue le 5 mai 2009 et a permis d'établir un texte commun sur les propositions qui restaient en discussion.

Comparaison des prix en outre-mer et en métropole

Jean-Philippe Cotis, Directeur général de l'INSEE, a présenté à Yves Jego, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, un aperçu du travail déjà engagé par son institut pour comparer les prix entre les DOM et la métropole. Cet indice comprendra toutes les dépenses de consommation des ménages : alimentation, habillement, services, loyers, etc. L'étude complète sera disponible mi-2010 et des mises à jour régulières seront effectuées.

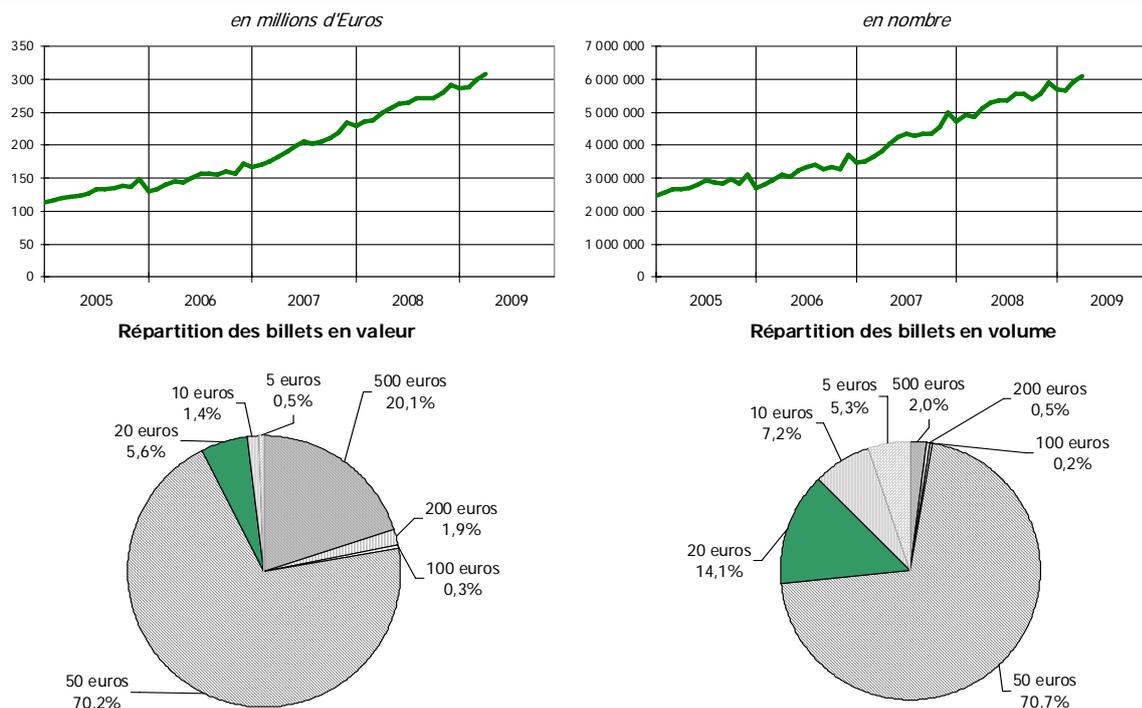
ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

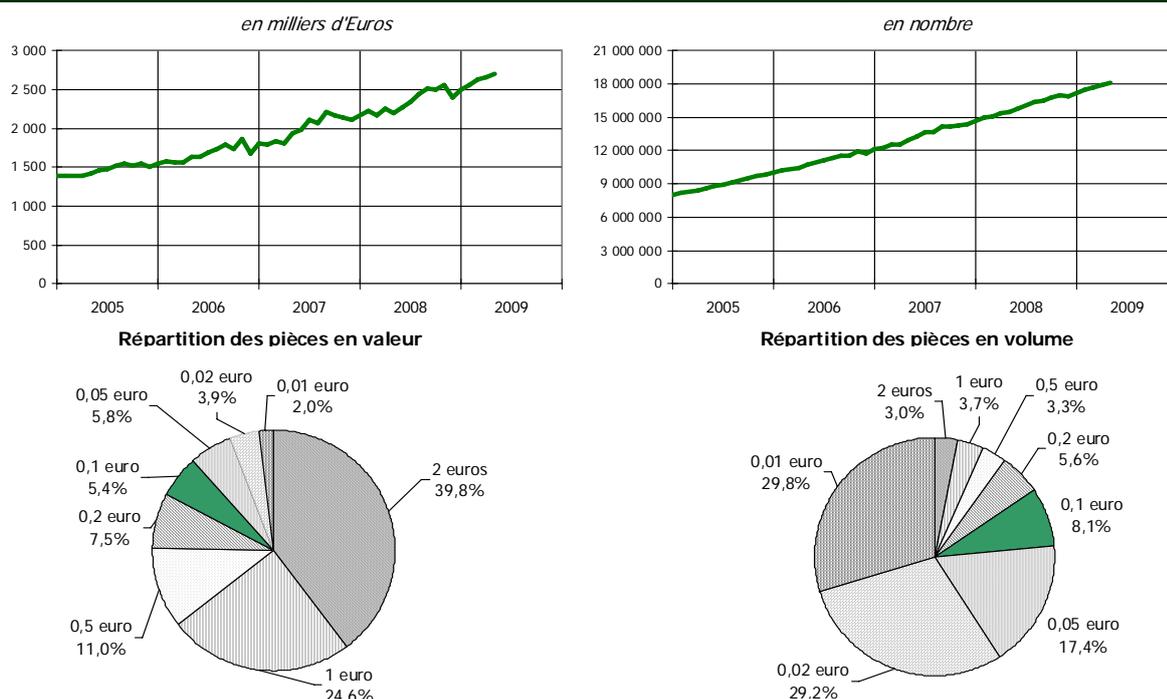
Les émissions nettes de billets ont franchi le seuil des 300 millions d'euros dans le courant du mois d'avril. Après avoir marqué le pas en janvier, elles repartent à la hausse de façon modérée en février (+ 0,7 % sur le mois), puis plus nettement au cours des mois de mars et avril (avec respectivement + 3,9 % et + 2,6 %), pour atteindre un montant de 307,4 millions d'euros au 30 avril 2009. L'évolution du nombre de billets émis suit une croissance analogue et franchi au 30 avril le seuil des 6 millions de coupures mises en circulation par l'agence IEDOM de Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2002.

L'évolution des pièces émises poursuit un cycle de progression initié en décembre 2008. La valeur de l'émission atteint au 30 avril 2009 2,7 milliards d'euros pour un nombre de coupures supérieur à 18 millions. La répartition des coupures laisse toujours une large part aux monnaies divisionnaires. Parmi elles, l'ensemble des « pièces rouges » représentent plus des trois-quarts des pièces émises en nombre... pour moins de 12% de la valeur.

Émissions nettes cumulées de billets au 30 avril 2009



Émissions nettes cumulées de pièces au 30 avril 2009



BRÈVES FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Lancement des Etats généraux de l'Outre-mer à Mayotte

Les Etats généraux de l'Outre-mer, initiés par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, à la suite de la crise sociale aux Antilles, ont été inaugurés officiellement à Mayotte, le 22 avril, par le Préfet, Denis Robin, en présence des acteurs politiques, économiques et sociaux de l'île. 8 thématiques en lien avec les problématiques locales ont été retenues pour faire l'objet de réflexions au sein de différents ateliers dédiés. Il s'agit de « la formation des prix, les circuits de distribution et le pouvoir d'achat », « les productions locales et les conditions d'un développement endogène », « le foncier », « le développement économique et de l'emploi durable », « dialogue social, droit du travail et protection sociale », « la formation », « l'environnement régional » et « identité, culture, mémoire ».

Ces Etats généraux se tiendront jusqu'à la mi juin et devront déboucher sur un diagnostic et des propositions qui seront transmis au gouvernement et figureront à l'ordre du jour du Conseil interministériel de l'Outre-mer, qui se tiendra en octobre.

La TNT à Mayotte pour 2010

Alain Méar, membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, a annoncé le 3 avril, l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) à Mayotte pour 2010. La loi du 5 mars 2007, relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, a permis le développement de la TNT dans l'hexagone. Cette loi, qui est également applicable aux entités ultra-marines dont Mayotte, a pour objectif de démocratiser l'accès à la TNT, en offrant un bouquet de 18 chaînes gratuites à tous les Français, sans abonnement ni équipements supplémentaires, via la transmission numérique pour une meilleure qualité de l'image. La mise en place de la TNT à Mayotte se fera en 3 étapes : d'abord, l'arrivée de 10 chaînes dont RFO, une chaîne privée locale et les chaînes du groupe France Télévisions. Ensuite, la deuxième étape portera sur la diffusion d'une seconde chaîne locale et l'arrivée de chaînes en haute définition. Enfin, la troisième étape verra la diffusion de chaînes supplémentaires.

Adoption du projet de loi relatif à l'aide à la rénovation des hôtels dans les DOM

L'Assemblée Nationale a adopté, le 8 avril, un dispositif d'aide à la rénovation des hôtels dans les départements d'Outre-mer, à Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. « *Le montant de l'aide sera déterminé par décret, après consultation des professionnels locaux et en fonction du classement de l'hôtel. Ce montant ne pourra toutefois pas être supérieur à 7 500 euros par chambre à rénover, dans la limite de 100 chambres* ». Le dispositif, qui devrait être mis en place jusqu'au 31 décembre 2017, ne concernerait pas les gîtes ruraux.

Consultation publique sur la gestion de l'eau

Le Président du Comité de bassin de Mayotte (structure créée en 2005 et regroupant différents acteurs du territoire, publics ou privés intéressés par la gestion de l'eau), Fadul Ahmed Fadul, a présenté le 14 avril, le Schéma directeur d'aménagement et gestion de l'eau (Sdage). Ce schéma dresse un état des lieux de la ressource en eau (eaux de surface, souterraines et marines) à Mayotte et fixe les grandes orientations pour les 6 ans à venir, dans le cadre d'une gestion équilibrée de la ressource. Le Sdage fait l'objet d'une consultation publique, du 15 avril à la fin du mois de mai 2009. Il est ainsi présenté dans toutes les communes de l'île et la population est invitée à donner son avis sur la politique de gestion de l'eau à Mayotte.

Constat de manque de formation des agents

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a présenté, le 18 avril, les résultats d'une enquête réalisée en 2008 dans 6 communes, sur les besoins en formation des agents communaux. Les résultats font état de lacunes importantes en formation puisque « *15 à 25 % des agents sont non francophones et/ou analphabètes et 65 % d'entre eux n'ont jamais bénéficié d'aucune formation dans toute leur carrière* ». Le CNFPT relève par ailleurs que, parmi les agents de la catégorie C, 59 % ont un niveau primaire. Cette enquête va permettre au CNFPT de dresser un schéma régional de formation, qui devrait mettre l'accent sur l'apprentissage du français pour les agents non francophones et sur la gestion des ressources humaines.

Résultats détaillés du recensement de la population 2007

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a rendu publics, le 22 avril, les détails des résultats du recensement de la population, réalisé durant l'été 2007 à Mayotte. La population totale de l'île s'élevait à 186 000 habitants, soit 26 000 de plus qu'en 2002. L'âge moyen de la population était de 22 ans, faisant de la Collectivité le territoire français dont la population est la plus jeune. Les moins de 20 représentaient plus de 50 % de la population. Autre fait marquant révélé par le recensement : la hausse de la part de la population étrangère, qui s'établit à 41 % de la population totale (soit 7 points de plus qu'en 2002). Le taux de chômage, quant à lui, a baissé de 3 points par rapport à 2002, s'établissant à 26 % de la population active.

Une ligne directe, sans escale, Paris-Dzaoudzi toute l'année

La compagnie aérienne Corsairfly, qui assure depuis 2007 un vol hebdomadaire Paris-Dzaoudzi sur la période allant de juillet à août et pendant les fêtes de Noël, a décidé d'étendre ses vols sur l'ensemble de l'année. Cette compagnie avait enregistré de très bons résultats en 2008 sur la ligne Paris-Dzaoudzi et des taux de remplissage des avions supérieurs à 85 %. A partir du 9 mai 2009, Corsairfly effectuera un vol direct Paris-Dzaoudzi tous les vendredis et un vol Dzaoudzi-Paris via Tananarive les samedis.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

| LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE : | | | | Données brutes | Variation sur 1 mois | Variation sur 12 mois |
|---|---|------------|---------|----------------|----------------------|-----------------------|
| Prix (source : INSEE) | Indice général des prix à la consommation | | avr.-09 | 108,8 | 0,1% | 4,1% |
| | base 100 en déc. 2006 | | | | | |
| Chômage (source : ANPE) | Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi | | avr.-09 | 5 747 | - | - |
| | | | | | | |
| Commerce extérieur (Source : Douanes) | Importations (milliers d'euros) | mensuelles | déc.-08 | 35 997 | 72,0% | 14,4% |
| | (hors hydrocarbures) | cumulées | déc.-08 | 375 524 | - | 11,4% |
| | Exportations (milliers d'euros) | mensuelles | déc.-08 | 296 | -32,7% | -14,6% |
| | | cumulées | déc.-08 | 5 339 | - | -16,2% |
| | Taux de couverture en valeur | mensuels | déc.-08 | 0,82% | -1,28 pt | -0,28 pt |
| | | cumulés | déc.-08 | 1,42% | -0,06 pt | -0,47 pt |

| LES SECTEURS D'ACTIVITÉ : | | | | Données brutes | Variation sur 1 mois | Variation sur 12 mois |
|--|---|------------|----------|----------------|----------------------|-----------------------|
| Trafic aérien (Source : Aviation civile) | Mouvements d'appareils ⁽¹⁾ | mensuels | févr.-09 | 288 | -24,8% | 19,5% |
| | | cumulés | févr.-09 | 671 | - | 15,3% |
| | Nombre de passagers (arrivées+départs) | mensuels | févr.-09 | 12 542 | -35,0% | -0,7% |
| | | cumulés | févr.-09 | 31 831 | - | -4,4% |
| | Fret et envois postaux (en tonnes) | mensuels | févr.-09 | 22,7 | -18,4% | -34,0% |
| | (départs) | cumulés | févr.-09 | 50,5 | - | -9,2% |
| Trafic maritime de marchandises (Source : Douanes) | Mouvements de navires ⁽¹⁾ | mensuels | déc.-08 | 32 | 45,5% | -15,8% |
| | (Port de Longoni uniquement) | cumulés | déc.-08 | 398 | - | -8,3% |
| | Tonnage débarqué ⁽²⁾ (hydrocarbures compris) | mensuels | déc.-08 | 21 314 | -36,1% | -31,4% |
| | | cumulés | déc.-08 | 350 794 | - | 3,1% |
| BTP (Source : Douanes) | Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes) | mensuelles | déc.-08 | 6 854 | -27,0% | 5,3% |
| | | cumulées | déc.-08 | 196 246 | - | 126,9% |
| Electricité (Source : EDM) | Nombre d'abonnés (cumul) | | déc.-08 | 33 567 | 0,1% | 4,1% |
| | Consommation (en milliers de Kwh) | mensuelles | déc.-08 | 13 942 | -13,9% | 6,3% |
| | | cumulées | déc.-08 | 188 401 | - | 12,9% |
| Ylang-ylang (Source : Douanes) | Exportations : | | | | | |
| | - volume (en tonnes) | mensuels | déc.-08 | 0,1 | -90,4% | -86,8% |
| | | cumulés | déc.-08 | 6,7 | - | -16,5% |
| | - valeur (en milliers d'euros) | mensuelles | déc.-08 | 11,1 | -100,0% | -88,6% |
| | cumulées | déc.-08 | 610,3 | - | 3,3% | |
| Automobile (Source : SOREFI) | Ventes de véhicules neufs : | | | | | |
| | - nombre de véhicules particuliers | mensuels | avr.-09 | 62 | -41,5% | -50,8% |
| | | cumulés | avr.-09 | 310 | - | -34,5% |
| | - nombre de véhicules utilitaires | mensuels | avr.-09 | 12 | -7,7% | -52,0% |
| | cumulés | avr.-09 | 50 | - | -45,1% | |
| Vanille (Source : Douanes) | Exportations : | | | | | |
| | - volume (en kg) | mensuels | déc.-08 | 0,0 | - | - |
| | | cumulés | déc.-08 | 30,0 | - | -76,9% |
| | - valeur (en euros) | mensuelles | déc.-08 | 0,0 | - | - |
| | cumulées | déc.-08 | 2 465,0 | - | -23,0% | |

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

| | taux | date d'effet |
|--|-------|--------------|
| Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème | 1,00% | 13/05/2009 |
| Taux de la facilité de prêt marginal | 1,75% | 13/05/2009 |
| Taux de la facilité de dépôt | 0,25% | 08/04/2009 |

Taux d'intérêt légal

| | | |
|------------|-------|----------------|
| ANNEE 2009 | 3,79% | JO du 11/02/09 |
| ANNEE 2008 | 3,99% | JO du 23/02/08 |

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/05/09)

| | Livret A et bleu | LDD | LEP | PEL* | CEL* |
|------------|------------------|-------|-------|-------|-------|
| ANNEE 2009 | 1,75% | 1,75% | 2,25% | 2,50% | 1,25% |
| ANNEE 2008 | 1,75% | 1,75% | 2,25% | 2,50% | 1,25% |

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

| Janvier | Février | Mars | Avril | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 1,8404% | 1,2583% | 1,0565% | 0,8549% | 1,0140% | 1,4250% | 1,6110% | 1,7740% |

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

| Janvier | Février | Mars | Avril | Janvier | Février | Mars | Avril |
|---------|---------|-------|-------|---------|---------|-------|-------|
| 3,64% | 3,74% | 3,72% | 3,71% | 3,84% | 3,94% | 3,92% | 3,91% |

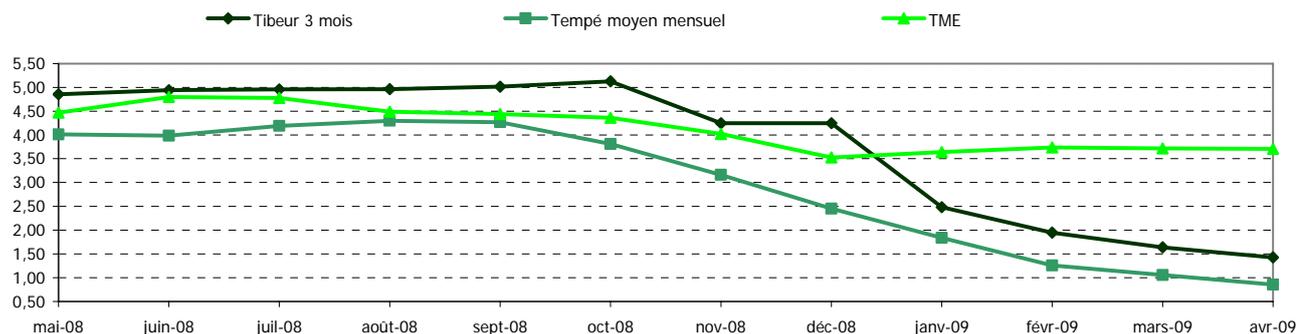
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

Taux de l'usure (applicable à partir d'aujourd'hui trimestre 2009)

| Crédits aux particuliers | | Seuils de l'usure | Crédits aux entreprises | | Seuils de l'usure |
|--|--|-------------------|--------------------------|--|-------------------|
| Prêts immobiliers | | | | | |
| Prêts à taux fixe | | 7,83% | | | |
| Prêts à taux variable | | 7,93% | | | |
| Prêts relais | | 8,05% | | | |
| Autres prêts | | | | | |
| Prêts d'un montant < ou = à 1524 € | | 21,36% | | | |
| Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts voyageurs hypothécaires | | 20,92% | Découverts en compte (1) | | 14,13% |
| Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 € | | 10,04% | | | |

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

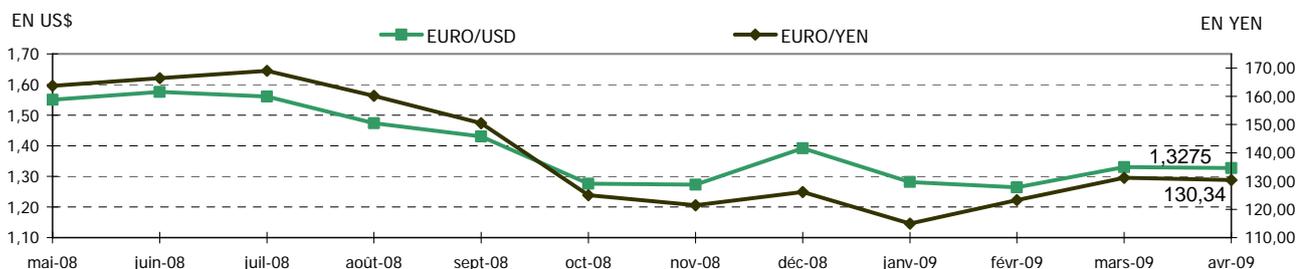
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

| | | | | | |
|----------------------------|----------|---------------------------|---------|------------------------------|-----------|
| EURO/USD (Etats-Unis) | 1,3275 | EURO/ZAR (Afrique du sud) | 11,2426 | EURO/SRD (Surinam) | 3,66786 |
| EURO/JPY (Japon) | 130,3400 | EURO/BWP (Botswana) | 9,69713 | EURO/ANG (Ant. Néerl.) | 2,39191 |
| EURO/CAD (Canada) | 1,5786 | EURO/SCR (Seychelles) | 19,9675 | EURO/DOP (Rép. Dom.) | 48,4730 |
| EURO/GBP (Grande-Bretagne) | 0,89335 | EURO/MUR (Maurice) | 45,8004 | EURO/BBD (La Barbade) | 2,67253 |
| EURO/SGD (Singapour) | 1,9620 | EURO/BRL (Brésil) | 2,8850 | EURO/TTD (Trinité et Tobago) | 8,38466 |
| EURO/HKD (Hong-Kong) | 10,2881 | EURO/VEF (Vénézuéla) | 2,86922 | EURO/XPF (COM Pacifique) | 119,33170 |
| EURO/MGA (Madagascar) | 2822,85 | EURO/XCD (Dominique) | 3,60791 | EURO/FC (Comores) | 491,96775 |

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

| | | | | |
|----------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| 1 EURO = | 40,3399 BEF | 6,55957 FRF | 40,3399 LUF | 200,482 PTE |
| | 1,95583 DEM | 0,787564 IEP | 2,20371 NLG | 5,94573 FIM |
| | 166,386 ESP | 1936,27 ITL | 13,7603 ATS | 340,750 GRD |
| | 239,640 SIT | 0,585274 CYP | 0429300 MTL | 30,1260 SKK |